



Scénario : Mois de l'histoire des Noirs

Taille du groupe : 4-15

Ce scénario contient des propos explicites liés au racisme envers les personnes noires et des références à des situations préjudiciables, ce qui pourrait déclencher une réaction émotionnelle chez certaines personnes. Si vous avez besoin de soutien, des services sont offerts par le biais du [Programme d'aide aux membres des Forces canadiennes \(PAMFC\)](#) et du [Programme d'aide aux employés \(PAE\)](#).

Le sergent (Sgt) Chan a été chargé d'aider à organiser l'activité du Mois de l'histoire des Noirs de la base, qui est une activité culturelle visant à célébrer et à honorer les nombreuses contributions des personnes noires canadiennes tout au long de l'histoire du Canada. Il s'agit également d'une occasion pour les membres des Forces armées canadiennes (FAC) et les employés et employées du ministère de la Défense nationale présents à la base d'en apprendre davantage sur les réalisations importantes des membres noirs de l'Équipe de la Défense, tant au sein de l'armée que de la fonction publique.

Le caporal (Cpl) Smith, qui est une personne blanche, est affecté à l'équipe et exprime sa réticence à participer à l'activité, déclarant qu'il ne voit pas l'intérêt de célébrer quelque chose qui ne le concerne pas. « Pourquoi n'y a-t-il pas une journée pour célébrer les personnes blanches? », demande-t-il sarcastiquement à son amie, la Cpl Thériault. Tous deux font également des remarques racistes sur les personnes noires, laissant entendre qu'elles ne méritent pas qu'on souligne leurs contributions. Le Sgt Chan est choqué par ce qu'il entend et ne sait pas quoi faire.

Catégories

Principes :	Respecter la dignité de toute personne, obéir à l'autorité légale et l'appuyer
Valeurs :	Intégrité, excellence, courage
Thèmes culturels :	Leadership, travail d'équipe
Types d'inconduite :	Conduite haineuse, discrimination
Thèmes ACS Plus :	Race/ethnicité
Public :	Forces armées canadiennes

Guide de facilitation

Objectifs d'apprentissage :

- Discuter des principes éthiques « respecter la dignité de toute personne » et « obéir à l'autorité légale et l'appuyer » dans le cadre de ce scénario.
- Discuter des valeurs éthiques que sont l'intégrité, l'excellence et le courage dans le cadre de ce scénario.
- Discuter des politiques relatives à la conduite haineuse et à la discrimination raciale.

Questions de facilitation :

1. Quel est le dilemme éthique soulevé par ce scénario? Discussion ouverte.
 - Le dilemme éthique est de savoir comment réagir face à l'attitude et aux propos du Cpl Smith, qui sont discriminatoires envers les membres noirs de l'Équipe de la Défense et qui vont à l'encontre de l'objectif de l'activité.
2. Quelles considérations sont en jeu en ce qui concerne l'éthique de la Défense et l'éthos des FAC? Discussion ouverte.
 - Respecter la dignité de toute personne et Obéir à l'autorité légale et l'appuyer : Les membres des FAC sont assujettis au Code de discipline militaire et aux Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes (ORFC) 24 heures par jour, sept jours par semaine. L'alinéa 19.14(2)(a) des ORFC stipule ce qui suit : « Aucun officier ou militaire du rang ne doit faire ni ne doit dire quoi que ce soit qui, vu ou entendu par un membre du public, pourrait jeter le discrédit sur les Forces canadiennes ou sur l'un de ses membres [...] » Comme les FAC est une institution qui respecte la dignité de toute personne conformément au droit en matière de droits de la personne, l'expression par les militaires de points de vue qui vont à l'encontre des idéaux de l'institution entre en conflit avec leur devoir envers les FAC. Discuter du principe « respecter la dignité de toute personne » au sens large et en ce qui a trait à l'importance des activités de sensibilisation aux réalités des personnes faisant partie d'une minorité visible.
 - Courage : Le Sgt Chan devra faire preuve de courage pour réagir à ce qu'il a entendu.
3. Les propos du Cpl Smith constituent-ils un exemple de conduite haineuse?
 - La conduite haineuse se définit comme suit : Acte ou conduite, y compris l'affichage ou la communication de mots, symboles ou images, par un militaire qui savait ou aurait raisonnablement dû savoir qu'il constituerait, favoriserait, justifierait ou promouvrait la violence ou la haine d'une personne ou des personnes appartenant à un même groupe identifiable.
 - Que peut-on faire pour éduquer et sensibiliser les personnes qui expriment sans gêne des pensées et des préjugés irrespectueux, ou qui adoptent ouvertement des comportements irrespectueux?
4. Quelles mesures le Sgt Chan pourrait-il prendre dans ce scénario? Quelle est l'option la plus appropriée? Pourquoi?
 - Option 1 : Agir. Le Sgt Chan pourrait avoir une discussion privée avec le Cpl Smith afin de permettre à ce dernier d'exprimer son point de vue. Ainsi, le Sgt Chan pourrait connaître les croyances et les préjugés sous-jacents qui ont amené le Cpl Smith à faire ces commentaires. Le Sgt Chan pourrait ensuite lui faire part de son raisonnement à lui, et expliquer le lien avec la tâche qu'ils doivent réaliser. Le Sgt Chan devrait également discuter des attentes et explorer les moyens de gérer les comportements problématiques. L'Instruction du Pers Mil FC sur la conduite haineuse oblige tous les membres des FAC à signaler les incidents haineux, y compris tout commentaire qu'ils entendent.
 - Option 2 : Ignorer les commentaires. Chaque personne a le droit d'avoir ses propres croyances et le Sgt Chan ne veut pas mettre à mal sa relation avec le Cpl Smith.
 - Note au facilitateur ou à la facilitatrice : Ce n'est PAS une option acceptable. Il s'agit d'un comportement haineux et raciste qui n'est toléré à aucun niveau au sein de l'Équipe de la Défense.
 - Option 3 : Demander conseil. Le Sgt Chan pourrait essayer de résoudre le problème au niveau le plus bas, dans la mesure du possible. D'autres membres du comité pourraient discuter du problème et se pencher sur la meilleure façon de le résoudre. L'officier ou officière d'éthique pourrait offrir son soutien et valider la solution trouvée. Cette option ne s'aligne pas avec l'obligation de signaler toute conduite haineuse.

*Remarque : Il peut également être approprié, dans certaines situations, de consigner de tels incidents dans les notes de rétroaction de l'évaluation de la performance et des compétences (EPC) du ou de la militaire. Si le ou la militaire ne change pas son comportement, des mesures administratives ou disciplinaires peuvent être prises.

Note à l'intention du facilitateur ou de la facilitatrice : Veuillez prendre connaissance de la [DOAD 5019-0, Manquement à la conduite et au rendement](#) et de l'[Instruction du Pers Mil FC 01/20](#) (lien accessible au moyen du RED) pour vous préparer à ce scénario.